

Secrétariat

Monbijoustrasse 61
3007 Bern

Tél.: 031 351 38 28
Fax: 031 351 38 27

coordination@inter-pret.ch

www.inter-pret.ch

INTERPRET

Schweizerische Interessengemeinschaft für
interkulturelles Übersetzen und Vermitteln

Association Suisse pour l'interprétariat
communautaire et la médiation interculturelle

Associazione svizzera per l'interpretariato e
la mediazione interculturale



Rapport annuel 2012

Berne, mars 2013

Introduction

Une fois de plus, l'association INTERPRET a derrière elle une année passionnante et couronnée de succès. Rétrospectivement, deux éléments s'avèrent avoir marqué durablement l'année 2012 :

D'une part, il est apparu clairement que la consolidation des structures, des procédures et des offres atteinte en 2011 a eu de l'effet et qu'à de nombreux points de vue une routine et un professionnalisme sains ont à nouveau pu être vécus. Cela vaut autant pour les affaires courantes de l'office de qualification que pour les nombreuses activités du centre de compétence.

D'autre part et de manière inattendue, des activités très diverses ont pris une importance considérable en 2012, ayant un lien direct avec l'évolution à venir de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle. En plus des modifications prévues dans le domaine de l'encouragement de l'intégration (mot-clé : programmes cantonaux d'intégration), qui ont une grande portée pour l'interprétariat communautaire, INTERPRET s'est trouvé confrontée également au défi de réfléchir à son propre avenir, un an avant l'écoulement du mandat fédéral actuel. En collaboration étroite avec les offices fédéraux mandants, beaucoup de temps a été investi, notamment par le centre de compétence, dans l'élaboration de prises de position, de recommandations, d'options, de documents de base, etc.

Ces travaux, dans lesquels le comité d'INTERPRET s'est également beaucoup investi, sont d'une importance considérable, non seulement pour le futur proche d'INTERPRET, mais surtout pour la perception externe de l'association en sa qualité d'organisation spécialisée et de centre de compétence national.

L'association INTERPRET

L'année 2012 a été placée sous le signe de la constance, pour l'association, comme en attestent notamment les chiffres relatifs aux membres à la fin de l'année :

	allemand	français	italien	total
membres collectifs	19	4	2	25
membres individuels*	194	42	3	239

* dont interprètes communautaires disposant du certificat : 192 (fin 2011 : 186).

Le nombre de membres est resté inchangé à la fin de 2012 par rapport à l'année précédente, mais sa composition présente une modification minime. En effet, la part des interprètes communautaires certifié-e-s a légèrement augmenté. Cette dernière est actuellement de près de 80%. Selon la manière dont INTERPRET se définit, entre autre aussi en assumant le rôle d'une association professionnelle pour les interprètes communautaires certifié-e-s, cette constatation est réjouissante. Mais INTERPRET a aussi la volonté d'être perçue comme acteur pour d'autres fonctions et de s'adresser à un large public-cible. Il serait donc souhaitable que les membres soient représentatifs de cette diversité.

Le comité d'INTERPRET

Le comité d'INTERPRET, élu ou confirmé en juin 2011, a exercé son activité avec une composition inchangée. Ses membres se sont réunis cinq fois en 2012, pour des séances de plusieurs heures, sous la présidence de Josiane Aubert, Conseillère nationale.

La composition du comité est la suivante :

Josiane Aubert, présidente
Conseillère nationale PS pour le canton de Vaud, membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture CN, vice-présidente de Travail Suisse

Barbara Ackermann, vice-présidente
Responsable du département « Finances et services » de l'OSEO à Schaffhouse et responsable du domaine « Médiation et conseil » et ainsi du placement et de la formation des interprètes communautaires.

Regina Bühlmann
Déléguée aux questions de migration au sein du secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Dans cette fonction, elle se charge notamment des affaires de la Commission Education et migration de la CDIP.

- Jean-Pierre Boillat** Retraité, il a travaillé pendant plus de dix ans au Centre de Contact Suisses-Immigrés à Genève et y était chargé de la scolarisation et du suivi social des enfants dont les parents n'avaient pas de titre de séjour. De 1993 à 1997, il a été secrétaire syndical de l'Union syndicale suisse.
- Fiammetta Jahreiss-Montagnani** Responsable du centre régional zurichois de la Fondation ECAP, chargée de cours dans le module de formation « Interprétariat communautaire en situation de dialogue », elle exerce elle-même régulièrement en tant qu'interprète communautaire. Vice-présidente de la CFM et du Forum pour l'intégration des Migrants et des Migrants (FIMM Suisse).
- Mojgan Kallenbach** Responsable du service bernois d'interprétariat communautaire « compris? », assistante sociale et chargée de cours sur les questions de migration et de l'interprétariat communautaire à la haute école spécialisée bernoise.
- Claudia Studer** Formatrice et responsable de formation au bureau régional EPER des deux cantons de Bâle dans le cadre du projet MEL, soutien parental aux personnes migrantes et formation d'adultes.
- Kurt Zubler** Directeur du Bureau de l'intégration pour la région de Schaffhouse (Integres) et délégué pour les questions d'intégration au canton de Schaffhouse.

Même si la plupart des activités visibles depuis l'extérieur ont lieu à l'office de qualification et au centre de compétence, le comité d'INTERPRET joue un rôle important. La diversité de ses membres et de leurs expériences, de leurs compétences et de leurs réseaux, garantissent que les activités et les produits réalisés par l'office de qualification et le centre de compétence dans le cadre du mandat présentent un degré élevé de cohérence, au niveau de la forme comme du contenu, et qu'ils reçoivent un large appui sur différents niveaux. L'année passée, cet aspect a revêtu une importance considérable, notamment pour les diverses prises de position et les documents de base, ainsi que pour les réflexions et les discussions en vue des développements à venir.

Le secrétariat INTERPRET

Les tâches du secrétariat INTERPRET correspondent aux tâches administratives habituelles d'un secrétariat d'association. Les locaux du secrétariat ainsi que ceux du centre de compétence sont situés au 61 de la Monbijoustrasse à Berne et sont dirigés par Michael Müller.

Par ailleurs, il existe des liens étroits entre le secrétariat et le centre de compétence, tant sur le plan du contenu des activités que sur le plan structurel. D'où l'apparition de nombreuses synergies, non seulement par rapport à l'infrastructure générale, mais également en ce qui concerne le travail de relations publiques, par exemple.

Bilan de l'office de qualification

La direction de l'office de qualification

La direction de l'office de qualification, dont le siège est situé dans les locaux de la société IDEA à Contone au Tessin, reste assurée par Margrit Hagenow, qui se consacre prioritairement aux tâches de coordination et de développement. Janine Cola est chargée des « affaires courantes » (information, conseil, suivi des procédures de qualification) tandis que Flavia Cattori s'occupe de la comptabilité et de l'administration financière (y compris pour le centre de compétence et l'association INTERPRET). En été, Barbara Knopf a été engagée afin de prendre en charge les examens de langues.

La charge en personnel est comptabilisée en honoraires horaire ; en pourcentage de postes, cela correspond à une charge de 130%.

L'office de qualification est également chargé du secrétariat de la Commission qualité CQ.

La Commission qualité (CQ)

La composition de la Commission qualité n'a pas changé depuis 2010. Ses membres sont Isabelle Fierro (VD), Daniela Luzzi Conti (BS), Feyrouz Ounaies (FR) et Nicole Weiss (ZH). Margrit Hagenow est membre d'office et présidente de la CQ, et Janine Cola, en sa qualité de responsable des affaires opérationnelles de l'office de qualification, est membre de la CQ sans droit de vote.

En 2012, la commission s'est réunie huit fois, en général pour des séances durant la journée entière. Les thèmes centraux traités ont été les procédures de nouvelle reconnaissance des institutions offrant les modules, la révision de la procédure d'équivalence des modules ainsi que de légères modifications continues des standards de qualité.

La CQ évalue maintenant également régulièrement les dossiers de superviseurs et superviseuses actives dans les services d'interprétariat ou dans les instituts de formation ou qui souhaitent publier leur offre sur le site d'INTERPRET.

Garantie de standards de formation et soutien aux institutions de formation pour la mise en œuvre de ces derniers

En 2012, des nouvelles procédures de reconnaissance ont pu être effectuées et terminées pour des modules de formation. Fin 2012, 15 modules et 8 organisations offrant des modules ont pu être reconnus, avec des compléments de moindre importance à fournir pour certains. La dernière procédure devrait pouvoir être achevée en mars 2013.

Lors du traitement des dossiers de reconnaissance, de grandes différences sont apparues dans l'évaluation des compétences pour les modules par les institutions. La journée pour les institutions de formation organisée en automne a donc été consacrée à la comparaison des conditions, des standards et des modalités d'évaluation pour la vérification des compétences.

Organisation et réalisation des procédures de qualification à tous les niveaux

La révision de la procédure d'équivalence des modules qui a pris une ampleur inattendue a été au centre des travaux en 2012.

Des réflexions ont été amorcées concernant les procédures de contrôle des langues et l'examen professionnel, mais elles n'ont pas encore mené à de grands changements.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des faits, chiffres et tendances les plus importants de l'année 2012.

Contrôle des compétences linguistiques

Durant l'année 2012, 58 examens ont eu lieu en 24 langues d'interprétariat. 55 attestations linguistiques ont été délivrées, ce qui correspond à un taux de réussite élevé (95%).

46 personnes ont pris part à l'examen d'allemand ; 21 personnes ont réussi les deux parties de l'examen (écrit et oral) et ont obtenu un certificat. Le nombre de participant-e-s a donc augmenté par rapport à l'année passée, mais le taux de réussite a été plus bas cette année.

Les examens de français ont également enregistré une nette augmentation : 23 personnes se sont inscrites aux examens et 13 ont réussi les deux parties de l'examen.

Il n'y a pas eu besoin d'examens d'italien, comme l'année précédente.

Par ailleurs, diverses procédures de reconnaissance de langues d'interprétariat et de langues locales ont été réalisées.

Les recommandations formulées fin 2011 par un groupe de travail ad hoc, concernant les examens des langues locales ont été mises en œuvre au moyen de légères modifications de la forme de l'examen. De plus, le seuil de réussite pour l'examen partiel écrit est passé de 60 à 65% à partir d'août 2012.

Délivrance d'attestations de modules

Les institutions de formation ont délivré 111 attestations pour le module 1 et 114 attestations pour le module 2 au cours de l'année 2012. Cela correspond à une augmentation inattendue par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, 15 demandes ont été déposées visant à faire reconnaître des modules par le biais de la procédure de validation des acquis. Le nombre des demandes est nettement inférieur à celui de l'année précédente (61). Ce recul s'explique par la suspension provisoire et la révision de la procédure.

Révision de l'examen de validation des acquis

Le nombre croissant de difficultés et de lacunes juridiques relatives aux procédures de validation des acquis ont poussé la CQ à suspendre en mars la procédure jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement. Après une interruption de trois mois, l'office de

qualification a été prêt dès fin juin à réceptionner de nouveau des dossiers de validation.

Depuis la reprise des examens de validation, seules quelques demandes ont été déposées. Pour les quelques examens qui ont eu lieu, la nouvelle procédure a néanmoins fait ses preuves.

Certificat INTERPRET

En 2012, un total de 117 certificats a pu être délivré : 64 certificats en Suisse alémanique, 25 en Suisse romande et 10 au Tessin. La hausse attendue des certifications a donc bien eu lieu.

Un nombre de 850 personnes détentrices du certificat INTERPRET a ainsi été atteint.

Examen professionnel pour l'obtention du brevet fédéral

En décembre 2012, une nouvelle session de l'examen professionnel a eu lieu, avec 11 candidat-e-s. 10 candidat-e-s ont réussi toutes les parties de l'examen du premier coup, tandis qu'une candidate a dû répéter une partie avant de réussir à son tour. Ce taux de réussite de 100% est très réjouissant.

Les membres de la CQ ne sont désormais plus actifs comme expertes pour ces examens. De nouvelles personnes ont donc dû être recrutées comme expertes pour les examens professionnels.

La révision de l'examen effectuée en 2011 (critères d'évaluation plus précis, attribution claire des critères aux différentes parties de l'examen) a fait ses preuves lors de l'examen professionnel de 2012.

Conseil des personnes et services intéressés à la formation et à la qualification

Le conseil a été sollicité en première ligne par des personnes individuelles. Les niveaux concernés ont été très divers : entrée dans le domaine professionnel, places de formation, attestation de langues, documents et exigences pour l'examen de validation des acquis ou pour la demande du certificat INTERPRET, informations concernant l'examen professionnel et les formations continues.

Le besoin en renseignements et conseils téléphoniques ne baisse pas, malgré le fait que les informations correspondantes sont entièrement disponibles et continuellement mises à jour sur Internet.

Développements supplémentaires de normes et de directives pour les formations et les qualifications

En plus de la révision totale de la procédure de validation des acquis, la CQ a également effectué des adaptations et apporté des précisions à d'autres directives. Ainsi, de nouvelles normes ont été adoptées et sont entrées en vigueur concernant la supervision.

Echange et formation continue pour les interprètes communautaires

Une journée professionnelle pour les interprètes communautaires s'est tenue le 23 juin 2012. Sous le titre « Interaction professionnelle entre les spécialistes des domaines d'intervention et les interprètes communautaires », 62 interprètes communautaires se sont entretenue-s avec des professionnel-le-s de différents domaines, dans le cadre d'ateliers. Un exposé d'introduction de Margrit Hagenow sur le thème du professionnalisme de l'interprétariat communautaire ainsi qu'une table ronde traitant des divers aspects de l'interaction professionnelle ont posé le cadre thématique de cette journée. Pour clore cette journée professionnelle, les interprètes communautaires ayant obtenu le brevet fédéral en 2011 ont été fêté-e-s.

La journée professionnelle a été organisée et réalisée en commun par le secrétariat INTERPRET / le centre de compétence, l'office de qualification et la CQ.

Bilan du centre de compétence

Le centre de compétence

En 2012, l'équipe du centre de compétence était constituée de Michael Müller (direction du centre de compétence et d'INTERPRET), de Neela Chatterjee (collaboration scientifique) et de Lena Emch-Fassnacht (collaboration de projet et remplacement de Neela Chatterjee, en congé maternité du 25 juin 2012 au 31 décembre 2012).

Suivi des tendances et des évolutions

Il est notamment du ressort du centre de compétences de percevoir et de suivre les évolutions dans les domaines de la migration et de l'intégration en général et plus concrètement en matière d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle, puis d'examiner les éventuelles conséquences que ces évolutions pourraient avoir sur la pratique. Les aspects suivants ont présenté un intérêt particulier en 2012 (et au-delà) :

- un projet de recherche intitulé « Profil d'exigences et de rôles pour les interprètes dans le domaine médical », financé par la Commission pour la technologie et l'innovation CTI a été achevé sous la direction de Marina Sleptsova, lic. phil. L'objet de cette étude est d'un intérêt particulier pour INTERPRET ;
- la procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les étrangers (nouvellement : LEI) a duré jusqu'au 23 mars. Pour la première fois à ce niveau, l'interprétariat communautaire y est explicitement mentionné, ou plus exactement dans le rapport explicatif. INTERPRET a rédigé et publié une prise de position détaillée à ce sujet ;

- le développement en cours qui est sans doute le plus important est la nouvelle réglementation de l'encouragement de l'intégration qui entrera en vigueur en 2014. Dans le cadre de Programmes cantonaux d'intégration (PCI), une grande part des responsabilités de la Confédération est transférée aux cantons. Cela positionne aussi l'interprétariat communautaire ou la garantie d'un service de qualité élevée et des structures correspondantes sur une nouvelle base.

INTERPRET a saisi cette occasion pour définir, en une première étape, les critères de qualité pour les services d'interprétariat.

Dans une deuxième étape, INTERPRET a publié à la fin de l'année des réflexions sur les structures d'interprétariat communautaire et de médiation interculturelle. Si pratiquement toutes les régions de Suisse présentaient des structures claires pour le placement d'interprètes communautaires, ce n'est pas encore le cas pour la médiation interculturelle. Pour INTERPRET il est évident que ces structures en cours de création doivent être intégrées autant que possible aux structures actuelles de l'interprétariat communautaire.

Maintenance et développement de la plateforme de communication

La plateforme Internet www.inter-pret.ch représente un instrument central pour l'accomplissement des tâches d'INTERPRET en sa qualité de service national spécialisé d'information. Elle est continuellement mise à jour et élargie en cas de besoin.

Au cours de l'année 2012, les nouveautés et les révisions suivantes ont été mises en place :

- nouvelle rubrique « Prises de position » : le fait qu'INTERPRET soit de plus en plus perçue et sollicitée comme organisation spécialisée centrale et comme centre de compétence national, entraîne aussi la publication d'un nombre croissant de documents de base et de prises de position. Ces derniers sont disponibles dans une nouvelle sous-rubrique du domaine « INTERPRET » du site Internet. Actuellement, elle contient les documents suivants :
 - ✓ Critères de qualité pour les services d'interprétariat
 - ✓ Strukturen für die Einsatzvermittlung – Überlegungen von INTERPRET (uniquement en allemand)
 - ✓ Teilrevision AuG: Vernehmlassungsantwort von INTERPRET (uniquement en allemand)
 - ✓ Lokale Verankerung der Einsatzvermittlung – Positionspapier (uniquement en allemand)

Pour des raisons de ressources, seul le document « Critères de qualité pour les services d'interprétariat » a été traduit en français ;

- nouvelle rubrique « Qu'est-ce que c'est au juste ? » : l'augmentation des rencontres et des contacts avec des personnes ou des services issus de cercles autres que celui pour lequel l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle sont familiers rend important le fait de définir clairement et de manière homogène les termes du domaine. INTERPRET a

agi de manière proactive en élaborant un « glossaire INTERPRET ». La formulation de l'explication des termes a offert l'occasion de discuter à l'interne et de rendre explicites les réflexions, positions et convictions qui se cachent derrière les termes du glossaire ;

- développement de la rubrique « Shop » : la quantité du matériel et des documents qui peut être commandée chez INTERPRET a une nouvelle fois augmenté considérablement au cours de l'année 2012, ce qui a rendu nécessaire un développement de la rubrique. Le matériel suivant peut être commandé directement au shop :
 - ✓ flyer « Les règles d'or »
 - ✓ cartes « santé »
 - ✓ brochure « Le triologue Santé »
 - ✓ brochure « Le triologue à l'école »
 - ✓ étude : L'interprétariat communautaire dans le domaine de la formation
 - ✓ étude : L'interprétariat communautaire dans le domaine social

Ces articles existent en français et en allemand, et environ la moitié d'entre eux également en italien ;

- développement de la rubrique « Trouver un(e) interprète communautaire » : la recherche en ligne qui permet de trouver tou-te-s les interprètes communautaires certifié-e-s a été complétée par deux critères de recherche supplémentaires. Il est dorénavant possible de chercher directement les collaboratrices et collaborateurs d'un service d'interprétariat donné, et le type de la qualification peut être pris en compte dans la recherche (certificat INTERPRET ou brevet fédéral).

Le site Internet d'INTERPRET semble remplir sa fonction de plateforme centrale d'information. Les échos positifs montrent qu'elle est employée et appréciée en tant que telle. De plus, les statistiques relatives au nombre de visites le confirment de manière impressionnante : avec près de 2000 visites par mois (tendance à la hausse), environ cinq pages consultées par visite, une durée de la visite moyenne de quatre minutes et un taux de rebond inférieur à 40% (visites très courtes et visites au cours desquelles seule une page est consultée), l'utilisation du site INTERPRET peut être qualifiée de supérieure à la moyenne.

Mise en place et maintenance de l'infothèque / du centre de documentation

INTERPRET réceptionne un grand nombre d'informations à travers divers canaux (newsletter, demandes et propositions, contacts personnels, etc.). Grâce à des recherches systématisées effectuées en interne, ces informations sont activement complétées puis mises à disposition sur la plateforme Internet d'INTERPRET, en fonction de leur pertinence, dans la partie Actualité ou dans la rubrique Infothèque.

En parallèle, un service de documentation a pu être développé. Les utilisatrices et utilisateurs externes peuvent y accéder sur demande.

Publications / Activités de relations publiques

Au cours de l'année 2012, les **produits et publications** suivants ont été créés :

- grâce à une contribution du canton de Tessin, « Le triologue Santé » a pu être publié également en italien ;
- Le triologue à l'école : le « Fil conducteur pour une collaboration efficace avec les interprètes communautaires dans le domaine de la formation et de l'éducation » est la suite de la série de publication commencée avec « Le triologue Santé ». Il résume les caractéristiques et les principaux conseils pratiques pour une collaboration efficace avec les interprètes communautaires dans le domaine de la formation, sous une forme claire, concrète et spécifique aux groupes-cibles. La brochure peut être commandée sous la rubrique « Shop » sur le site Internet d'INTERPRET ou par courriel ;
- article sur le thème « Professionalität im community interpreting » (Professionalisme dans l'interprétariat communautaire) : la participation à la journée professionnelle à Berlin (voir plus bas) a fourni l'occasion de publier un article présentant le point de vue suisse dans le compte-rendu de cette conférence qui a acquis au cours des dernières années une grande notoriété. L'article de Michael Müller est disponible pour téléchargement sur le site Internet sous la rubrique « Infothèque » ;
- **l'Infomail**, qui paraît trois fois par an, est un élément central des activités de relations publiques. En 2012, les numéros suivants ont été publiés, avec les thèmes divers :
 - ✓ Infomail 4, avril : études sur l'interprétariat communautaire dans le domaine de la formation et du social / réponse de consultation relative à la révision de la LEI / traitement des bases de la validation des acquis / actualités de l'office de qualification et du centre de compétence ;
 - ✓ Infomail 5, août : regard rétrospectif sur l'assemblée des membres, une manifestation d'information dans le domaine de la formation et la journée professionnelle INTERPRET / reprise des procédures de validité des acquis / critères de qualité pour les services d'interprétariat / présentation critique du livre d'Irena Brežná: Die undankbare Fremde ;
 - ✓ Infomail 6, décembre : pré-aperçu du triologue à l'école / glossaire INTERPRET / réflexions sur les structures de l'interprétariat communautaire / vade-mecum pour des entretiens efficaces dans le domaine de la santé / indications relatives au matériel et aux manifestations.

L'infomail est diffusé par voie électronique et à l'heure actuelle, la version en allemand compte environ 1600 de destinataires et la version en français autour de 420. Les quelque 50 destinataires au Tessin reçoivent ces deux versions, une traduction en italien ne s'avérant pour l'instant pas raisonnable vu le cercle restreint de personnes intéressées. Le dernier numéro de l'infomail (actuellement le n°6) peut être consulté sur la page d'accueil du site Internet, tandis que les numéros plus anciens restent disponibles dans une rubrique à part (« Infomails »).

Réseautage

L'entretien et le développement actifs du réseau ont eu lieu à différents niveaux :

- Conférence des délégués cantonaux à l'intégration CDI : depuis début 2012, INTERPRET (représenté par Michael Müller) a acquis le statut d'hôte permanent de la CDI. Ce statut a une valeur inestimable pour le réseautage du centre de compétence national. Lors des deux journées nationales de la CDI ayant eu lieu au cours de l'année 2012, INTERPRET a pu présenter aux délégué-e-s à l'intégration cantonaux, municipaux et communaux réunis des travaux et des projets en cours, ainsi que des offres, leur communiquer des points d'actualité et utiliser le cadre offert pour mener des discussions intensives ;
- colloques et séminaires: INTERPRET est de plus en plus sollicitée pour une participation active à des journées nationales et internationales. Ainsi INTERPRET a été invitée à intervenir aux manifestations suivantes :
 - ✓ « La formation dans un monde globalisé », colloque de mai de la formation professionnelle (OFFT), 10 mai, Berne
 - ✓ présentation de l'étude « L'interprétariat communautaire dans le domaine de la formation » à la séance de la plate-forme suisse pour les questions d'éducation interculturelle de la CDIP, 26 avril, Thoune
 - ✓ participation et prise en charge d'un stand au colloque « Convegno » de la CDIP sur le thème « Second@s avec potentiel », 26 et 27 avril, Thoune
 - ✓ « Die Hälfte verstehen ist nicht genug! Interkulturellen Dialog im Alltag der Institutionen ermöglichen », colloque national du projet SprIntTransfer, 2 et 3 juillet, Bonn
 - ✓ « Die Herstellung von Differenz / Ent-Fremdung durch Sprache », congrès de psychiatrie, psychothérapie et psychosomatique dans l'espace germanophone, 6 au 8 septembre, Liestal
 - ✓ « Übersetzen in die Zukunft », conférence internationale de l'association allemande pour interprètes et traducteurs, 28 au 30 septembre, Berlin
 - ✓ « Verständigung im interkulturellen Arbeitsalltag », conférence, 21 novembre, Braunschweig

Travail de formation et de sensibilisation

Parallèlement aux interventions susmentionnées dans des cadres plus larges ou même parfois internationaux, INTERPRET accepte également les demandes d'organisation d'ateliers concrets et pratiques. Ils sont autant d'occasions d'effectuer du travail de formation et de sensibilisation avec des groupes cibles clairement définis sur des thématiques spécifiques. La collaboration avec les services d'interprétariat locaux, voire même une mise en œuvre commune des ateliers, ainsi que la participation d'interprètes communautaires comme co-intervenant-e-s est particulièrement importante.

Les ateliers en 2012 :

- « Tout autour ... de l'interprétariat communautaire », Centre hospitalier Bienne, 3 avril (mise en œuvre commune avec comprendi?)
- « Transkulturelle Kompetenz konkret », step4, Kompetenzzentrum Berufsausbildung, 21 août, Olten

D'autres demandes relatives à des ateliers ayant été adressées à INTERPRET, dans les domaines de la santé et de la formation, ont été réalisées par les services d'interprétariat régionaux. En effet, dans le domaine du travail de formation et de sensibilisation, les tâches sont réparties, ce qui a fait une fois de plus ses preuves durant l'année rapportée : tandis qu'INTERPRET s'engage principalement à un niveau « supérieur » (dans le cadre de manifestations thématiques nationales, suprarégionales et internationales), la collaboration directe (aussi dans le cadre de « formation de la clientèle ») avec les utilisatrices et utilisateurs concrets de l'interprétariat communautaire (les professionnel-le-s et les institutions des domaines d'intervention) est l'affaire des services d'interprétariat régionaux.

Attribution et accompagnement de projets

En plus du mandat, le centre de compétence a dirigé ou accompagné plusieurs projets au cours de l'année rapportée :

- le projet « Interprétariat communautaire dans le domaine social », financé par l'Office fédéral des migrations ODM, a examiné la situation actuelle de l'interprétariat communautaire en matière d'aide sociale. Barbara von Glutz était en charge de ce programme qui a pu être terminé en mai 2012. Le rapport d'étude montre la manière dont il est fait recours à l'interprétariat communautaire, sur la base d'exemples régionaux, dans le domaine de l'aide sociale comme dans le cadre de premiers entretiens. Les conclusions qui en ressortent sont traduites en recommandations concrètes, qui permettront de promouvoir une collaboration efficace avec les interprètes communautaires et définir rôle concret d'INTERPRET.

Le rapport peut être commandé sous forme papier ou téléchargé directement sous forme PDF sur le site Internet d'INTERPRET (dans la rubrique « Shop ») ;

- en parallèle, Lena Emch-Fassnacht a étudié, dans le cadre du projet « L'interprétariat communautaire dans le domaine de la formation » (également financé par l'ODM), des exemples concrets et concluants tirés de la pratique du domaine de la formation. Cette étude analyse des exemples choisis positifs avec l'objectif de formuler des constats et des recommandations visant à promouvoir la création et le développement de structures et de procédures efficaces.

Le rapport final peut également être commandé ou téléchargé sous forme électronique ;

- en été 2012, après de longues préparations, le travail sur la plateforme d'apprentissage « Trialogue » a pu être commencé. La partie essentielle de cette future plateforme interactive en ligne est constituée de séquences de films relatifs à la collaboration avec des interprètes communautaires dans les

domaines de la santé, de la formation et du social, mais ils traitent aussi de la formation et de l'assurance-qualité. Jusqu'à fin 2012, le tournage a pu être quasiment achevé, tandis que l'élaboration des documents d'accompagnement et la préparation de la totalité du matériel et la création de la plateforme d'apprentissage dureront probablement jusqu'en été 2013. Ce projet est également soutenu en grande partie par l'Office fédéral des migrations ODM ;

- en collaboration avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI et avec son soutien financier, ainsi qu'avec l'association Probam et l'ODM, la réalisation du projet « Révision du brevet professionnel fédéral et intégration de la médiation interculturelle » a commencé. Une révision complète de l'examen professionnel actuel renforcera le profil professionnel et élèvera le niveau de compétence (linguistique, technique, méthodique mais aussi concernant le rôle et sa perception). En même temps, le champ professionnel de la médiation interculturelle sera défini, le profil de compétence élaboré et une possibilité de qualification standardisée sera développée pour ce domaine.

Selon la planification actuelle, le projet pourra être achevé au plus tôt fin 2013. Les premiers examens professionnels selon le nouveau système n'auront pas lieu avant 2014.

Finances

L'année écoulée a été satisfaisante pour INTERPRET également du point de vue financier. Ainsi, les comptes de l'association se clôturent avec des chiffres plus positifs que ce qui avait été budgété, grâce à une perte budgétaire restreinte.

La plupart des tâches de l'Office de qualification et du Centre de compétence se sont déroulées dans le cadre du mandat de la Confédération et ont été financées par les offices fédéraux (ODM et OFSP) ayant conféré le mandat. Ceux-ci ont déjà approuvé les comptes annuels 2012 et, par conséquent, les subventions fédérales ont été facturées correctement.

La synthèse ci-dessous met en évidence les comptes de l'association. Elle comprend aussi les grandes lignes du financement du mandat, en présentant le volume des contributions fédérales ainsi que leur utilisation par les différents domaines d'activité dans une vue d'ensemble.

Bilan

	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2012</u>
<u>Actifs</u>		
100 Liquidités	300'388.30	371'637.92
1000 Caisse	1000.00	1000.00
1010 CCP Association	157'191.35	208'840.85
1011 CCP Centre de compétence	142'196.95	161'797.07
105 Placements monétaires à court terme	0.00	0.00
1050 Placements monétaires à court terme	0.00	0.00
190 Compte de transfert	0.00	0.00
1900 Compte de transfert monétaire	0.00	0.00
110 Créances générales	1'569.00	0.00
1100 Débiteurs	1'569.00	0.00
114 Créances à court terme	0.00	0.00
1140 Acomptes/prêts	0.00	0.00
130 Comptes de régularisation	23'308.65	21'073.80
1300 Actifs transitoires	23'308.65	21'073.80
140 Immobilisations financières	0.00	0.00
1402 Impôts anticipés	0.00	0.00
150 Immobilisations corporelles	0.00	0.00
1510 Informatique	0.00	0.00
1519 Amortissement informatique	0.00	0.00
<u>Total actifs</u>	<u>325'265.95</u>	<u>392'711.72</u>
<u>Passifs</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2012</u>
200 Engagements à court terme	36'119.70	57'969.95
2000 Créanciers	19'460.85	50'052.40
2010 Créanciers assurances sociales	16'658.85	7'917.55
2020 Créanciers salaire	0	0.00
209 Payements anticipés	0.00	0.00
2090 Payement anticipé OFSP	0.00	0.00
2091 Payement anticipé ODM	0.00	0.00
230 Comptes de régularisation	139'661.80	88'478.10
2300 Passifs transitoires	37'352.20	38'819.80
2310 Transitoires Idea sagl	102'309.60	49'658.30
240 Provisions à court terme	31'627.20	129'686.37
2400 Provision centre de compétence	0.00	8'049.87
2401 Provision assurance qualité	8'000.00	0.00
2402 Provision brevet fédéral	1'520.00	0.00
2403 Provision domaines social/éducation	22'107.20	9605.85
2404 Provision trialogue	0.00	64'817.65
2405 Provision médiation interculturelle	0.00	17'213.00
2406 Provision TVA	0.00	30'000.00
260 Provisions à long terme / fonds, etc.	28'050.25	37'415.00
2600 Provisions	28'050.25	28'050.25
2601 Fond brevet fédéral	0.00	9'364.75
280 Capital	89'807.00	79'162.30
2800 Capital propre	85'357.81	89'807.00
2801 Bénéfice / perte	4'449.19	-10'644.70
<u>Total passifs</u>	<u>325'265.95</u>	<u>392'711.72</u>

Compte de résultats

<u>Recettes</u>	<u>Budget</u>	<u>31.12.2012</u>
300 Dons et legs	0.00	100.00
3000 Dons de particuliers	0.00	100.00
310 Cotisations de membres	27'500.00	29'880.00
3100 Cotisations de membres individuels	19'000.00	21'480.00
3101 Cotisations de membres collectifs	8'500.00	8'400.00
320 Contributions du domaine public (mandat et projets)	316'000.00	420'698.40
3200 Contribution OFSP	150'000.00	150'000.00
3201 Contribution ODM	150'000.00	150'000.00
3202 Contribution OFFT pour médiation. interc.	16'000.00	30'800.00
3203 Contribution ODM pour projets		89'898.40
330 Contributions institutions et entreprises	0.00	50'000.00
3300 Contributions institutions	0.00	50'000.00
340 Prestations de service et produits	3'000.00	4'780.00
3400 Prestations de service	0.00	0.00
3401 Formation	0.00	0.00
3402 Conseil	0.00	0.00
3403 Taxes	3'000.00	4'780.00
3404 Produits	0.00	0.00
350 Remboursements	0.00	0.00
Total recettes	346'500.00	505'458.40
Total recettes de l'association	30'500.00	34'760.00
<u>Dépenses</u>		
500 Personnel	23'950.00	21'325.00
540 Autres dépenses de personnel (frais)	850.00	281.40
580 Honoraires	7'000.00	5'265.00
590 Frais des destinataires des honoraires	900.00	1'054.25
600 Dépenses d'exploitation	1'150.00	2'070.00
610 Entretien, réparations, nouvelles acquisitions	150.00	0.00
650 Frais administratifs (y compris traductions)	4'210.00	5'742.80
660 Relations publiques / communication (manifestations)	10'500.00	9'504.55
700 Recettes financières	0.00	0.00
710 Dépenses financières	0.00	161.70
810 Perte / recette extraordinaire	0.00	0.00
Total dépenses de l'association	48'710.00	45'404.70
850 Fonds et provisions	6'000.00	30'000.00
8501 Provision TVA 2011/2012	0.00	30'000.00
8502 Provision assurance qualité	6'000.00	0.00
890 Transfert subventions fédérales et sponsoring	310'000.00	440'698.40
8901 Centre de compétence	195'200.00	160'815.85
8902 GLA	35'000.00	30'907.60
8903 Office de qualification	68'300.00	78'276.55
8904 Brevet fédéral	11'500.00	0.00
8905 Médiation interculturelle	0.00	30'800.00
8905 Projets supp. (dialogue, études, réalisation)	0.00	139'898.40
Total dépenses	364'710.00	516'103.10
Bénéfice / Perte	-18'210.00	-10'644.70

Perspectives

La date la plus importante pour l'association en 2013 est le 3 mai : l'assemblée générale. Au vu des changements en cours et à venir dans le paysage de l'intégration et dans le domaine professionnel de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle, les réflexions stratégiques et les décisions de l'association sont d'une grande importance. L'assemblée des membres 2013 se consacrera aussi à la question de savoir si l'interprétariat communautaire devra être renommé en interprétariat interculturel.

En plus du traitement des affaires courantes, une des tâches principales de l'office de qualification en 2013 sera la révision de la procédure de vérification des compétences de langue et d'interprétariat. Les nouveautés planifiées prévoient un élargissement de la vérification des langues d'interprétariat, par l'addition d'un contrôle de la compétence d'interprétariat, au moyen d'un court texte à traduire oralement (transmission complète et correcte du contenu). Cet examen de langue et d'interprétariat sera obligatoire pour toutes les personnes souhaitant obtenir le certificat.

Au centre de compétence, la continuation et l'achèvement des divers projets (plateforme d'apprentissage Trialogue, mise en œuvre des recommandations issues des études) ainsi que la poursuite des activités de relations publiques, du travail de sensibilisation et de lobby seront les thèmes centraux. En parallèle, les travaux préalables au développement futur du rôle et des tâches d'INTERPRET comme des structures et des modèles de financement (services d'interprétariat et instituts de formation) revêtiront une importance centrale également.

L'office de qualification et le centre de compétence participent tous deux au projet concernant la révision du brevet professionnel, sous la responsabilité d'INTERPRET, en sa qualité d'organe responsable.

L'office de qualification et le centre de compétence organisent également ensemble une nouvelle journée professionnelle au nom de l'association INTERPRET, le 1^{er} juin 2013 où s'enchaîneront des exposés, des ateliers et des tables rondes portant sur des questions touchant au rôle des interprètes communautaires ainsi qu'à la manière d'aborder les aspects « culturels » en situation de trialogue. La journée professionnelle, conçue comme une offre concrète de formation continue, s'adresse avant tout aux interprètes communautaires. Les membres d'INTERPRET sauront apprécier la forte réduction de la participation aux frais qui leur est réservée.